



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Nombre de Membres dont le
Conseil
Municipal doit être composé : 43
Nombre de Conseillers en
exercice : 43
Nombre de Conseillers présents
à la séance : 38

Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal
Séance du 21 septembre 2023

OBJET :

DE-23-09-1-23) AVENANT N°3 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS
PLURIANNUELLE ENTRE LA VILLE DE VINCENNES ET LE RUGBY CLUB
DE VINCENNES

L'an deux mille vingt-trois, le jeudi vingt-et-un septembre à dix-neuf heures,

Le Conseil municipal de la ville de Vincennes, dûment convoqué par Madame le Maire le vendredi 08 septembre 2023 conformément au Code général des collectivités territoriales (articles L 2121-7 et suivants), s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mme LIBERT-ALBANEL, Maire.

Présents : Mme LIBERT-ALBANEL, M. LEBEAU, Mme MARTIN, M. BENSOUSSAN, Mme SÉGURET, Mme VOISIN, M. LOUVIGNÉ, Mme TOP, M. TOURNE, Mme VALVERDE, Mme GAUVAIN, M. GIRARD, M. LEROY, M. MOULY, M. BONAVENTURE, M. CHARDON, Mme SERVIAN, M. PITAVY, Mme POLLARD, Mme BRÉON, Mme RUFFENACH, Mme BOILOT, M. MICHON, M. BOUKOBZA, M. LECOMTE, M. DIARRA, Mme ODDON, Mme RANIERI, Mme HAUCHEMAILLE, M. SESTER, Mme LE CALVEZ, M. BERNIER-GRAVAT, Mme GALL, M. EPINAT, Mme BALAGNA-RANIN, M. POLITZER, Mme FOURNIER, M. BEUZELIN.

Absents excusés : M. BEAUFRÈRE-GOURDY (pouvoir à Mme SÉGURET), Mme KAMINSKA (pouvoir à M. BENSOUSSAN), M. LAFON (pouvoir à Mme LIBERT-ALBANEL), Mme VALERO (pouvoir à Mme VOISIN).

Absents : M. RIBET .

Secrétaire de séance : M. LEROY

Le Conseil...

Accusé Réception en Préfecture :
094-219400801-20230921-lmc1H11092H1-DE
Date de réception en Préfecture : 25/09/2023
Date de Publication : 25/09/2023

Le Conseil,

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération du 13 avril 2022 approuvant la convention d'objectifs pluriannuelle avec le Rugby Club de Vincennes ;

Considérant la nécessité de modifier les créneaux attribués au sein des équipements sportifs ainsi que la liste des locaux annexes mis à disposition dans la convention ;

Considérant l'intérêt pour la Ville de poursuivre des relations de partenariat avec le *Rugby Club de Vincennes* ;

Après avis de la commission Jeunesse, Sports, Démocratie participative, Vie des quartiers du 14 septembre 2023,

D É L I B È R E

à l'unanimité,

ARTICLE I : Approuve l'avenant n°3 joint en annexe, visant à modifier les créneaux attribués au sein des équipements sportifs ainsi que la liste des locaux annexes mis à disposition dans la convention d'objectifs pluriannuelle avec le *Rugby Club de Vincennes*.

ARTICLE II : Autorise Madame le Maire à signer ledit avenant à la convention.

Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance

Signé

Le Maire

Signé